Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 037-213700255-20260616-2026_32_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Représentés par pouvoir : 2
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mr YVELIN Christian, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absents excusés : Mme DORANGE Annie pouvoir à Mr BERTRAND Jacky, Mr GUILMET Patrick pouvoir à Mr BEAUPLAT Nicolas.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MENDEZ Patrick

Délibération n°2026/32 : Désignation des représentants dans différents organismes extérieurs
Rapporteur : Monsieur Faurre, 1er Adjoint

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune de Berthenay au sein d'organismes extérieurs :

1) ADAC – Agence Départementale d'Appui aux Collectivités Indre-et-Loire

En tant qu'adhérent à l'ADAC/CAUE 37, la commune de Berthenay peut bénéficier de l'accompagnement (sans facturation de prestation) d'une équipe pluridisciplinaire composée de 5 architectes-conseils, d'un architecte du patrimoine, de 3 paysagistes, d'un urbaniste, de 3 juristes spécialisés en marchés publics, droit de l'urbanisme, droit public, d'une spécialiste en finances publiques et d'une chargée de communication et d'évènements.

Pour représenter la commune, il convient de désigner un représentant.

2) Association de Gestion du Centre Social (AGCS) Jules Verne – Ballan Miré

L'A.G.C.S. (Association de Gestion du Centre Social) Jules Verne de Ballan-Miré, œuvre pour la période 2024-2027 autour de 5 secteurs d'intervention :

- Enfance : organiser et assurer le rôle pédagogique des accueils de loisirs extrascolaires auprès de tous les acteurs du territoire ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 037-213700255-20260616-2026_32_DELIB-DE

- Jeunesse : ouvrir et animer des espaces dédiés aux jeunes et à leurs projets en vue de les accompagner à être les adultes de demain ;
- Familles et parentalité : mettre en œuvre des animations collectives familles susceptibles de répondre aux besoins et préoccupations des familles et plus largement des habitants ;
- Action sociale : accompagner et soutenir les habitants qui connaissent des situations de fragilité sociale par l'intermédiaire d'actions ou de services adaptés ;
- Lien social : participer à l'animation de la vie locale, aux solidarités de proximité et au vivre ensemble du territoire.

Les statuts de l'association prévoient un siège au sein de son conseil d'administration pour la représentation de la commune de Berthenay.

3) Désignation d'un correspondant Défense

Depuis 2001, il existe au sein des communes un Correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de Défense et les relations Armée-Nation.
La mission des correspondants Défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense
- le parcours citoyens
- la mémoire et le patrimoine

Pour représenter la commune, il convient de désigner un représentant.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-21,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne Monsieur BERTRAND Jacky en tant que représentant au sein du conseil d'administration de l' Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (A.D.A.C.) d'Indre-et-Loire
- désigne Monsieur FAURRE Yann en tant que représentant au sein du conseil d'administration de l'Association de Gestion du Centre Social (A.G.C.S.) Jules Verne
- désigne Monsieur MARION Cyrille comme Correspondant Défense

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

Le Secrétaire de séance

Patrick MENDEZ